

Envoyé en préfecture le 03/05/2022  
Reçu en préfecture le 03/05/2022  
Affiché le  
ID : 062-216203992-20220415-017-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/017

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUDROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIER BATI ET NON BATI.

La séance ouverte, le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'établissement du budget primitif de l'année 2022, il y a lieu de voter le taux des taxes communales, à savoir, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter les taux suivants, à savoir :

	Base d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition 2022	Produit de référence
Taxe foncier bâti	428 100	32,03 %	137 120
Taxe foncière non bâti	48 500	36,18 %	17 547

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/015

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUDROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

**OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 3500 € a été inscrit au budget primitif au compte 6574 : *Subventions de fonctionnement aux associations*. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le montant à octroyer à chaque association. Il propose au conseil de reconduire les mêmes sommes que l'année précédente.


Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide d'octroyer les subventions pour 2022, comme suit :

Coopérative école Habarcq	:	100 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	930 €
Association Donneurs de sang Agnez	:	40 €
Comité d'Animation « l'Idéale »	:	1850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	100 €

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/05/2022  
Reçu en préfecture le 03/05/2022  
Affiché le   
ID : 062-216203992-20220415-016-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/016

COMMUNE DE HABARCO

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUDROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 3500 € a été inscrit au budget primitif 2021 au compte 6574 : *Subventions de fonctionnement aux associations* et précise que les dites subventions attribuées par le Conseil Municipal en date du 16 avril 2021, n'ont pas été mandatées.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour que soit régularisé le mandatement de ces subventions à chaque association.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte de mandater les subventions 2021, suivant le montant fixé par la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2021 :

Coopérative école Habarcq	:	100 €
Club Sportif d'Habarcq Football	:	930 €
Association Donneurs de sang Agnez	:	40 €
Comité d'Animation « l'Idéale »	:	1850 €
Association RPI du Gy (ARPIG)	:	100 €

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/023

**COMMUNE DE HABARCO**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil  
Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET,

Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUDROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL. ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'Avis du Comité technique paritaire,  
Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

ID : 062-216203992-20220415-023-DE

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant MENSUEL maximum de la participation est fixée à 25 € par agent.

Les montants sont fixés pour chaque emploi sur la base d'un équivalent temps complet.

Le montant de la participation ne doit pas dépasser le montant totale de la cotisation de l'agent.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/019

**COMMUNE DE HABARCQ**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUDROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY. Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE: 15 avril 2022

**OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX D'UNE CITERNE INCENDIE SOUPLE DE 120M3 A HABARCQ**

Le Maire informe l'Assemblée que, la Commune d'HABARCQ est tenue d'assurer la défense incendie pour l'habitation de la ferme des 4 vents, à hauteur de 45m3 conformément au schéma de défense incendie communale approuvé par le SDIS62.

Cependant, suite à la réunion du 7 avril 2022 entre les différents intervenants et après confirmation écrite par la GAEC des 4 Vents, le maire propose l'implantation d'une citerne souple de 120m3 pour couvrir la défense incendie de l'habitation et de la ferme des 4 Vents.

Cela entraîne une prise en charge financière du surcout par la GAEC des 4 Vents.

Ces travaux seront réalisés par la commune d'HABARCQ qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le financement est établi comme suit :

- Citerne 45m3 : 15 085.00 € HT
- Citerne 120 m3 : 20 353.50 € HT
- Montant de la prise en charge financière du surcout par la GAEC des 4 Vents : 5 268.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire :

- Accepte de réaliser les travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec la GAEC des 4 Vents, suite à la présentation puis l'approbation du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
 ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
 CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/018

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUDROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2021, COMPTE ADMINISTRATIF 2021, AFFECTATION DU RESULTAT.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du doyen de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Nicolas CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte administratif 2021, valide le compte de gestion et le compte administratif 2021 et décide d'affecter résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		246491.90 €	185 491.67 €		185 491.67 €	246 491.90 €
Part affectée à investiss		229 736.17 €				229 736.17 €
Opérations de l'exercice	334 693.30 €	428 642.13 €	151 471.95 €	482 010.28 €	486 165.25 €	910 652.41 €
Totaux	334 693.30 €	445 397.86 €	336 963.62 €	482 010.28 €	671 656.92 €	927 408.14 €
Résultat de clôture		<b>110 704.56 €</b>		145 046.66 €		255 751.22€
Besoin de financement			145 046.66 €		au compte 001 (excédent d'investissement reporté)	
Restes à réaliser DEPENSES			28 081.38 €			
Restes à réaliser RECETTES			79 911.00 €			
Besoin total de financement			196 876.28 €			
Excédent total de financement				0.00 €		
Décide d'affecter comme suit				<b>110 704.56 €</b>		
					au compte 1068 (recette d'invest.)	
					au compte 002 (excédent de fct reporté)	

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
 Habarcq, le 15 avril 2022  
 Le Maire,



Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice  15

Nombre de membres présents  14

Nombre de suffrages exprimés  14

Votes Contre  Pour

COMMUNE DE HABARCO  
 DELIBERATION  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice  15

Nombre de membres présents  14

Nombre de suffrages exprimés  14

Votes Contre  Pour

Date de la convocation... 09/04/2022  
 Séance du 15/04/2022 à 19 heures.

Le conseil... réuni sous la présidence (1) de M. VASSEUR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. CAPRON après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

2022-2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		246 491.90 €	185 491.67 €		185 491.67 €	246 491.90 €
Part affectée à investiss		229 736.17 €				229 736.17 €
Opérations de l'exercice	334 693.30 €	428 642.13 €	151 471.95 €	482 010.28 €	486 165.25 €	910 652.41 €
Totaux	334 693.30 €	445 397.86 €	336 963.62 €	482 010.28 €	671 656.92 €	927 408.14 €
Résultat de clôture		110 704.56 €		145 046.66 €		255 751.22 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		145 046.66 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		28 081.38 €			
	Restes à réaliser RECETTES		79 911.00 €			
	Bosoin total de financement					
	Excédent total de financement		196 876.28 €			

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM. Nicolas CAPRON, Sébastien BEULIN, Olivier GALLET, DUHAMEL, Laurent Soudant, Hubert MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, Laurent POUDROUX et Florent ACATHERGAL

110 704.56 € au compte 1068 (recette d'investissement)  
 110 704.56 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)  
 Pour expédition conforme,  
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
 2) En fonction des données communiquées par le comptable

Envoyé en préfecture le 03/05/2022  
 Reçu en préfecture le 03/05/2022  
 Affiché le  
 ID : 062-216203992-20220415-024-DE



Envoyé en préfecture le 03/05/2022  
Reçu en préfecture le 03/05/2022  
Affiché le  
ID : 062-216203992-20220415-020-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/020

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUDROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour 2022 qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	Recettes réelles	400 296. 00 €	Recettes réelles	600 681. 38 €
	Résultat reporté 2021	110 704. 56 €	Résultat reporté 2017	0. 00 €
	<b>Total</b>	<b>511 000. 56 €</b>	<b>Total</b>	<b>600 681. 38 €</b>
<b>DEPENSES</b>	Dépenses réelles	391 875. 40 €	Dépenses réelles	456 634. 72 €
	Virement à l'investissement	119 125. 16 €	Résultat reporté 2021	145 046. 66 €
	<b>Total</b>	<b>511 000. 56 €</b>	<b>Total</b>	<b>601 681. 38 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve le budget primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/05/2022  
Reçu en préfecture le 03/05/2022  
Affiché le  
ID : 062-216203992-20220415-021-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/021

COMMUNE DE HABARCO

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUYROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

**OBJET : Dernier rappel élagage d'arbres en respect de l'article 671 du code civil.**

Le Conseil municipal réuni ce 15 avril, a constaté le début d'élagage d'arbres dans une parcelle identifiée pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Cependant, le travail entrepris n'est pas terminé.

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention, Le Conseil Municipal laisse un délai supplémentaire d'un mois pour achever les travaux d'élagage : passé ce délai, nous serons dans l'obligation d'informer le Procureur de la République du non-respect de l'article 671 du code civil.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/05/2022  
Reçu en préfecture le 03/05/2022  
Affiché le  
ID : 062-216203992-20220415-022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
ARRONDISSEMENT D'ARRAS  
CANTON DE AVESNES-LE-COMTE

N° 2022/022

COMMUNE DE HABARCQ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à huis clos, et selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 9/4/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Sébastien BEUGIN, Olivier GALLET, Laurent DUHAMEL, Muriel MOMEUX, Gilles VASSEUR, Hélène LARDIER, Pierre HENRY, Paul DAVANNE, POUYROUX Laurent, Florent ACTHERGAL.

Etaient absents excusés: Delphine MARECHAL ayant donné pouvoir à Mr Nicolas CAPRON, Pierre CHABE ayant donné pouvoir à Pierre HENRY, Thierry ROBERT ayant donné pouvoir à Olivier GALLET, Christine CHABE.

Absents non excusés :

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire.

SEANCE : 15 avril 2022

OBJET : École communale Fernand SAMIER

Monsieur le Maire propose d'appeler l'école communale au nom de Monsieur Fernand Samier, Inspecteur d'Académie honoraire, qui nous a quittés en 2010.

Né à Habarcq dans le Pas de Calais, le 9 mars 1922, il était resté fidèle à son terroir et à la ville d'Arras, où il fit ses études et où il a continuellement habité depuis 1950. Élevé au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1978, Commandeur de l'Ordre des Palmes Académiques, il était aussi membre de l'Académie d'Arras et participait toujours activement à de multiples associations culturelles et de mémoire, au sein desquelles il comptait de nombreux amis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve l'appellation École communale Fernand SAMIER.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 15 avril 2022  
Le Maire,

